

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30/07/2007 A CHALAUX</p> |
|---|

- Le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.
- Le Président présente la plaquette sur la Communauté de Communes des Portes du Morvan réalisée par Marie Soupault. Elle est disponible dans toutes les mairies, elle sera distribuée à tous les habitants du canton.
- L'OTSI a édité une brochure « des journées bien remplies en Morvan des Lacs » pour la saison regroupant toutes les activités du canton.

Multiservices de Marigny l'Eglise :

Le permis de construire est déposé. Le Maire de Marigny l'église présente Mme Perguet qui reprendra avec son époux le commerce. Elle présente au Conseil ses qualifications et son projet d'activité : bar restaurant, dépôt de pain, journal, petite épicerie. Le point Poste sera aussi intégré au commerce (actuellement Mme Perguet tient l'agence postale communale), ils assureront aussi la fourniture des repas pour la cantine scolaire.

Achat de terrains le long du Chalaux:

La SAFER vend 2ha44 de terrains sur la commune de Marigny l'Eglise sur la zone d'arrivée du sprint le long du Chalaux. Elle a accepté la proposition d'achat de la Communauté de Communes pour 2000€ TTC. Le Conseil accepte cette proposition et autorise le Président à signer l'acte de vente.

Charte du Parc Naturel régional du Morvan:

Claude PICHOT présente les grandes orientations de la Charte du Parc ainsi que les engagements réciproques de la collectivités et du Parc pour sa mise en œuvre. Jean Claude Jacquinot souligne l'importance que la convention envisagée entre la communauté de communes et le Parc soit bien le fruit d'un engagement réciproque négocié. Soumise à approbation la Charte est adoptée par 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Zone d'activités :

Les aménagements nécessaires pour la vente du terrain à Mr et Mme Girard sont les suivants :

- bornage
- alimentation électrique et téléphone
- éclairage public
- déplacement des points de tri sélectif.

Le conseil autorise le Président à commander ces travaux et à signer le compromis de vente avec les époux Girard pour 3€ le m².

Représentations de la CCPM :

Suite au décès de Robert MELE, les conseillers se répartissent le travail de la façon suivante :

- Jean Claude Jacquinot accepte de prendre en charge la gestion des transports scolaires.
- Claude Henry représentera la CCPM au conseil d'administration du collège.
- Michel Petetin participera à la Commission finances.
- Patrice Grimardias se charge de l'organisation de la collecte des déchets (personnel, matériel).

Pour les dossiers en cours (redevance spéciale, communication sur le tri), il est prévu de relancer les groupes de travail avec l'aide d'un chargé de mission.